



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
12.03.2015

Date de la convocation des conseillers :
12.03.2015

point de l'ordre du jour no:
11A

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 20 mars 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, échevins,
Knaff, Wohlfarth, Bofferding, Hansen, Freis, Mischo, Kersch,
Majerus, conseillers

Espen, secrétaire général

Absents: Codello, échevin, Maroldt, Hildgen, Zwally, Weidig,
Bernard, Biltgen, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Tarif concernant la participation aux ateliers d'été pour jeunes à la Kulturfabrik, anciennement ateliers d'été sous chapiteau pour jeunes

Considérant que la Ville prévoit de maintenir l'organisation d'activités créatives supplémentaires aux activités loisirs traditionnelles pendant les vacances d'été 2015 ;

Considérant que ces activités auront lieu pendant les mois d'août et de septembre 2015 au Centre culturel Kulturfabrik sis 116, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette ;

Considérant que les enfants, adolescents et jeunes adultes habitant la commune d'Esch-sur-Alzette sont encouragés à découvrir différentes formes d'expression artistique afin d'éveiller leur intérêt aux manifestations culturelles de tout genre qui sont proposées lors des ateliers créatifs:

- Arts plastiques
- Capoeira, danse brésilienne
- Cinématographie
- Confection d'instruments à partir de matériaux de récupération
- Création de chapeaux
- Décoration d'objets
- Journalisme
- Magie et illusionnisme
- Pantomime et expression non-verbale
- Percussion et chants africains
- Théâtre et danse expressive

Considérant que les différents ateliers s'étendent sur 1 semaine (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00) et ont pour but de mettre sur pied un spectacle final élaboré par les responsables des ateliers avec les jeunes participants pour le 5 septembre 2015 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les frais de participation à ces ateliers aux réalités économiques actuelles et à venir ;

Considérant que l'ancien tarif s'élève à € 10.- ;

Considérant que la présente mesure entraînera une augmentation de recettes à l'article 2/929/706170/99001 « Participation des élèves aux activités de loisirs - Autre encadrement périscolaire » du budget de l'exercice 2015 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**à l'unanimité
d é c i d e**

de fixer le tarif pour la participation (+prise en charge) des jeunes eschois (âgés de 6 à 18 ans) aux activités d'été à la Kulturfabrik comme suit :

€ 15.- par semaine et par atelier, déjeuner compris.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 15.04.2015
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général,

Le bourgmestre,